



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	C9443 Series
No. d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e).
Date de publication	10-30-2012
Numéro de version	03
Date de révision	09-08-2015
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	03-12-2015

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Impression jet d'encre

**Utilisations déconseillées** Aucun à notre connaissance.

### Identification de la société

HP International Sàrl  
1 Ueberlandstrasse, 4th Floor  
Duebendorf, Switzerland CH-8600  
Téléphone +41 (0) 58 444 5555

Ligne des applications de santé HP  
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209  
(Ligne directe) 1-760-710-0048  
N° d'appel du support client HP  
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836  
(Ligne directe) 1-208-323-2551  
E-mail: hpcustomer.inquiries@hp.com  
Numéro d'appel d'urgence 145  
Facultatif +41 44 251 51 51

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

**Contient :** Alkyldiol, Diéthylène glycol, Eau, Glycérol, pyrrolidone-2, Rouge pigmenté

**Pictogrammes de danger** Aucun(e).

**Mention d'avertissement** Aucun(e).

**Mentions de danger** Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

#### Conseils de prudence

**Prévention** Non disponible.

**Intervention** Non disponible.

**Stockage** Non disponible.

**Élimination** Non disponible.

#### Informations

#### supplémentaires de l'étiquette

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one. Risque de réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux. Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes. Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

## Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Eau	70-80	7732-18-5 231-791-2	-	-	
<b>Classification :</b>	-				
pyrrolidone-2	<7.5	616-45-5 210-483-1	01-2119475471-37-XXXX	-	
<b>Classification :</b>	Eye Irrit. 2;H319				
Alkyldiol	<7.5	Propriété exclusive	01-2119987321-35-XXXX	-	
<b>Classification :</b>	Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, STOT SE 3;H335				
Glycérol	<5	56-81-5 200-289-5	-	-	
<b>Classification :</b>	Eye Irrit. 2;H319				
Diéthylène glycol	<2.5	111-46-6 203-872-2	-	603-140-00-6	
<b>Classification :</b>	Acute Tox. 4;H302				
Rouge pigmenté	<2.5	Propriété exclusive	01-2119456804-33-XXXX	-	
<b>Classification :</b>	-				

### Commentaires sur la composition

Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.

## SECTION 4: Premiers secours

**Informations générales** Non disponible.

### 4.1. Description des premiers secours

- Inhalation** Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau** Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Ingestion** Si le matériau est ingéré, contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Non disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Non disponible.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques généraux d'incendie** Non disponible.

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyen d'extinction approprié** CO2, eau ou poudre sèche

**Moyens d'extinction inappropriés** Aucun.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Non disponible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants** Non disponible.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie** Non disponible.

**Méthodes particulières d'intervention** Aucun n'est établi.

**Produits de combustion dangereux** Voir la section 10.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** Porter l'équipement personnel de protection approprié.

**Pour les secouristes** Non disponible.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Non disponible.

**6.4. Référence à d'autres sections** Non disponible.

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Non disponible.

---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

##### La Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

Composants	Type	Valeur	Forme
Diéthylène glycol (CAS 111-46-6)	STEL limite d'exposition à court terme	176 MG/M3	
		40 ppm	
	VME	44 MG/M3	
Glycérol (CAS 56-81-5)	STEL limite d'exposition à court terme	100 MG/M3	Poussière inhalable.
		10 ppm	
	VME	50 MG/M3	Poussière inhalable.

**Limites biologiques** Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures recommandées de contrôle** Non disponible.

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Non disponible.

**Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)** Non disponible.

**Directives au sujet de l'exposition** Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques appropriées** Utiliser dans une zone correctement ventilée.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Informations générales</b>	Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Non requis dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Protection de la peau</b>	
- Protection des mains	Non disponible.
- Divers	Gants de protection non requis dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Protection respiratoire</b>	Dans des conditions anormales d'utilisation (par exemple, en cas de déversement), l'utilisation de lunettes étanches et de masques respiratoires peut être nécessaire.
<b>Risques thermiques</b>	Non disponible.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux recommandations en matière d'hygiène et de sécurité.
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	Non disponible.

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

<b>État physique</b>	Non disponible.
<b>Couleur</b>	Magenta léger
<b>Odeur</b>	Non disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	9.2
<b>Point de fusion/ point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair</b>	> 93.3 ° C (> 200.0 ° F) coupe fermée Pensky-Martens
<b>Taux d'évaporation</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Non déterminé
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé
<b>Densité de vapeur</b>	>= 1 (air = 1,0).
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Soluble dans l'eau
<b>Solubilité (autre)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non déterminé
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	Non disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé
<b>9.2. Autres informations</b>	Pour en savoir plus concernant la réglementation applicable aux composés organiques volatils, consultez la section 15.
<b>COV (% en poids)</b>	< 183 g/l

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Non disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions de stockage recommandées.

<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Ne se produira pas.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Non disponible.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Lors de la décomposition, ce produit risque de rejeter des émanations d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire, aldéhydes, cétones, fluorure d'hydrogène, hydrocarbures fluorés

## SECTION 11: Informations toxicologiques

**Informations générales** Non disponible.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Corrosion/irritation cutanées</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagenicité des cellules germinales</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Carcinogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Toxicité reproductrice</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Diéthylène glycol (CAS 111-46-6)		
<b>Aigu</b>		
<i>Autre</i>		
DL50	Lapin	2000 mg/kg
	Rat	7700 mg/kg
		7.7 g/kg
	Souris	9.6 g/kg
<i>Dermale</i>		
DL50	Lapin	11890 mg/kg
<i>Oral(e)</i>		
DL50	Chat	3300 mg/kg
	Chien	9000 mg/kg
	Cochon d'Inde	8700 mg/kg
	Lapin	26.9 g/kg
	Rat	12565 mg/kg
	Souris	13.3 g/kg
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)		
<b>Aigu</b>		
<i>Oral(e)</i>		
DL50	Cochon d'Inde	6500 mg/kg
	Rat	6500 mg/kg
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Non disponible.	

**Autres informations**

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière  
Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Produit	Espèce	Résultats d'essais
---------	--------	--------------------

C9443 Series (CAS Mélange)

**Aquatique***Aigu*

Poisson	CL50	Tête-de-Boule	> 750 mg/l, 96 heures
---------	------	---------------	-----------------------

**Composants****Espèce****Résultats d'essais**

Diéthylène glycol (CAS 111-46-6)

**Aquatique**

Poisson	CL50	Gambusie ( <i>Gambusia affinis</i> )	> 32000 mg/l, 96 heures
---------	------	--------------------------------------	-------------------------

Glycérol (CAS 56-81-5)

**Aquatique**

Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )	51000 - 57000 mg/l, 96 heures
---------	------	---	-------------------------------

pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)

**Aquatique**

Crustacé	CE50	Puce d'eau ( <i>daphnia pulex</i> )	13.21 mg/l, 48 heures
----------	------	-------------------------------------	-----------------------

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Non disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Non disponible.

**Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)**

Glycérol	-1.76
pyrrolidone-2	-0.85

**Coefficient de bioconcentration (BCF)**

Non disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Non disponible.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets résiduels** Non disponible.**Emballages contaminés** Non disponible.**Code des déchets UE** Non disponible.**Informations / Méthodes d'élimination**

Ne pas laisser cette substance se déverser dans les égouts/alimentations d'eau.  
Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.

Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse <http://www.hp.com/recycle>.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)**

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

**IATA**

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

**IMDG**

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

## ADR

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

### Autres informations

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### Autorisations

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation**

N'est pas listé.

#### Restrictions d'utilisation

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail**

Non réglementé.

**Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail**

Non réglementé.

#### Autres règlements de l'UE

**Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Non réglementé.

**Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail**

Diéthylène glycol (CAS 111-46-6)

**Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail**

Non réglementé.

<b>Autres réglementations</b>	Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.
<b>Autres informations</b>	Specific Provisions: Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency, amending Directive 1999/45/EC and repealing Council Regulation (EEC) No 793/93 and Commission Regulation (EC) No 1488/94 as well as Council Directive 76/769/EEC and Commission Directives 91/155/EEC, 93/67/EEC, 93/105/EC and 2000/21/EC (in the amended version OJ L 396 from 29.05.2007 page 3 with further rectifications and amendments). Limites d'exposition (voir la section 8): Règlement en vigueur du Ministère du Travail et des Affaires sociales en date du 29 novembre 2002 concernant les limites d'exposition maximales et le volume des facteurs de risque dangereux pour la santé et l'environnement sur le lieu de travail (Official Journal of Laws n° 217/2002 article 1833 incluant d'autres modifications).  Suisse - Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV) - Contient plus de 3 % de COV au total mais aucun d'entre eux n'est soumis à la taxe.
<b>Réglementations nationales</b>	Non disponible.
<b>15.2. Évaluation de la sécurité chimique</b>	Non disponible.

---

## SECTION 16: Autres informations

<b>Références</b>	Non disponible.
<b>Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange</b>	Non disponible.
<b>Date de publication</b>	10-30-2012
<b>Informations relatives à la révision</b>	SECTION 2: Identification des dangers: 2.3. Autres dangers SECTION 2: Identification des dangers: Informations supplémentaires de l'étiquette SECTION 16: Autres informations: Avis de non-responsabilité
<b>Informations de formation</b>	Non disponible.
<b>Avis de non-responsabilité</b>	Cette fiche technique de sécurité est fournie à titre gratuit aux clients de HP. Les données sont les dernières données en possession de HP au moment de la préparation de ce document et elles sont considérées comme exactes. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie des propriétés spécifiques des produits décrits ni de leur aptitude à une application particulière. Ce document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquée en section 1 ci-dessus et peut ne pas correspondre aux spécifications réglementaires d'autres pays.
<b>Renseignements sur le fabricant</b>	HP 1501 Page Mill Road Palo Alto, CA 94304-1112 US Direct 1-650-857-5020



## Explication des abréviations

<b>ACGIH (États-Unis)</b>	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
<b>CERCLA</b>	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
<b>CFR</b>	Code de Réglementation Fédérale
<b>COC</b>	Tasse Ouverte De Cleveland
<b>Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)</b>	Ministère des Transports
<b>EPCRA</b>	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
<b>IARC</b>	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
<b>NIOSH</b>	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
<b>NTP</b>	Programme National de Toxicologie
<b>OSHA</b>	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
<b>PEL limite d'exposition autorisée</b>	Limite d'Exposition Admise
<b>RCRA</b>	Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources)
<b>REC</b>	Recommandé
<b>REL</b>	Limite d'Exposition Recommandée
<b>SARA</b>	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
<b>STEL limite d'exposition à court terme</b>	Limite d'exposition à court terme
<b>TCLP : &lt;value&gt;</b>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
<b>Vle</b>	Seuil Limite
<b>TSCA</b>	Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques)
<b>COV</b>	Composés Organiques Volatils
<b>Liste des abréviations</b>	Non disponible.